

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 94 (1968)
Heft: 2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; M. Chevalier, ing.
Valais: G. de Kalbermaten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; M. Cosan-
dey, ing.; J. Favre, arch.; A. Rivoire, arch.; J.-P. Stucky,
ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 46.—	Etranger	Fr. 50.—
Sociétaires	»	» 38.—	»	» 46.—
Prix du numéro	»	» 2.30	»	» 2.50

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° 10 - 5778, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:
1/1 page Fr. 450.—
1/2 » » 235.—
1/4 » » 120.—
1/8 » » 62.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour l'église protestante de Sion
Bibliographie — Divers — Les Congrès
Informations diverses — Documentation générale — Documentation du bâtiment

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION

Extraits du règlement

La Paroisse protestante de Sion ouvre un concours de projets pour l'étude de la nouvelle église protestante de Sion.

Ce bâtiment sera situé à l'emplacement de l'église actuelle, qui sera démolie, sur la parcelle n° 1394 du cadastre de la commune de Sion.

Le concours est ouvert à tous les architectes domiciliés ou établis sur le territoire de la commune de Sion, ainsi que les architectes protestants établis dans d'autres localités du canton, pour autant qu'ils exercent une activité professionnelle en qualité de propriétaires d'un bureau d'architecte depuis le 1^{er} janvier 1965.

Ce concours est soumis aux « Principes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de la Fédération des architectes suisses ».

Une somme de Fr. 12 000.— (douze mille francs) est mise à la disposition du jury pour être répartie en quatre ou cinq prix, ainsi que la somme de Fr. 2000.— pour un ou plusieurs achats éventuels.

La Paroisse protestante de Sion désignera l'architecte chargé de l'élaboration du projet définitif et de la direction des travaux ou, le cas échéant, décidera de la suite à donner aux études, selon la conclusion du jury et conformément à l'article 42 de la norme SIA/FAS pour les concours d'architecture.

Extraits du programme

Préambule

La Paroisse protestante de Sion et environs comprend à peu près 1500 membres. Les paroissiens étant dispersés dans les divers quartiers de la ville et dans les localités environnantes, nous sommes surtout préoccupés d'établir entre eux des liens et de les réunir en une communauté vivante.

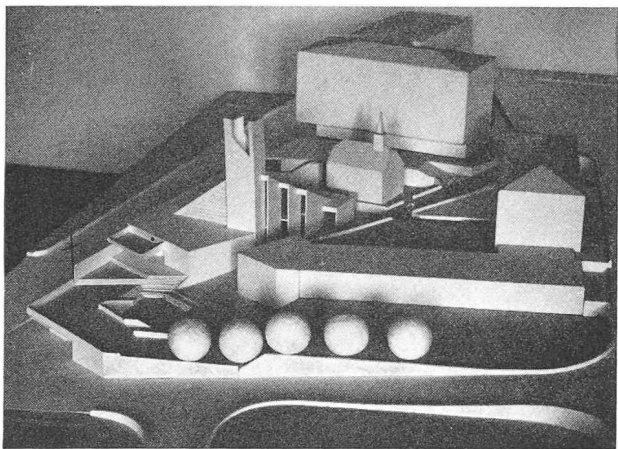
Sur le plan matériel, nous disposons pour cela d'un centre paroissial, construit en 1956 et comprenant: deux salles de paroisse, dont l'une est utilisée provisoirement comme lieu de culte, l'autre comme salle de réunions et de catéchismes; une salle de séances, cinq classes d'école, l'appartement du pasteur, de la concierge et de plusieurs de nos maîtres. La construction projetée doit compléter ce centre paroissial et former un ensemble avec lui.

Le nouveau bâtiment, par sa situation au cœur de la ville, doit exprimer la présence d'une église réformée dans la capitale du Valais, tout en s'intégrant à la cité et en particulier aux grandes lignes du quartier. La présence, en bordure de notre parcelle, de la chapelle de Saint-Georges, si belle dans sa simplicité, n'est pas non plus sans signification pour le futur édifice.

Suite à la page 17

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION

1^{er} prix: projet « Theos », à M. Pierre Schmid, architecte SIA, EPUL, à Sion
collaborateur: M. Hervé Robyr, architecte HTL



Maquette de situation.

Critique du jury

La principale qualité de ce projet réside dans la sobriété du langage architectural.

Le bâtiment s'étire en horizontale et s'étend à l'extérieur par le parvis surélevé.

Ce parvis est isolé de la route par sa situation en terrasses et se distingue favorablement de l'espace mal défini du Carrefour du Temple. Le jeu des accès par marches successives suggère un cheminement souple et agréable jusqu'à l'entrée principale.

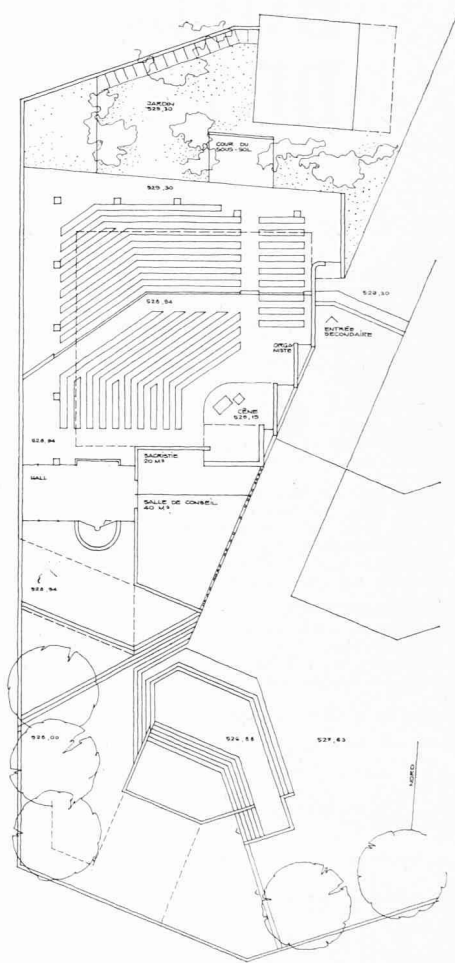
L'accès aux locaux paroissiaux, donnant directement sur la rue de Loèche, est critiquable et devrait tenir compte du parvis. Les locaux paroissiaux, notamment la salle de 80 places, sont trop bas de plafond. La solution du trottoir couvert en défoncé par rapport au niveau de la rue de Loèche ne peut être admise. Ce passage couvert devrait être rehaussé.

La salle du culte présente un caractère architectural qui correspond à l'intimité et à la simplicité recherchées. La légère différence de niveau qui surélève les bancs placés à l'arrière suffit à regrouper favorablement les assemblées de 150 à 180 personnes. L'orientation et la séparation des bancs ne donnent pas pleinement satisfaction, notamment la petite travée située à l'est, et qui se trouve face au jour, est détachée de la communauté.

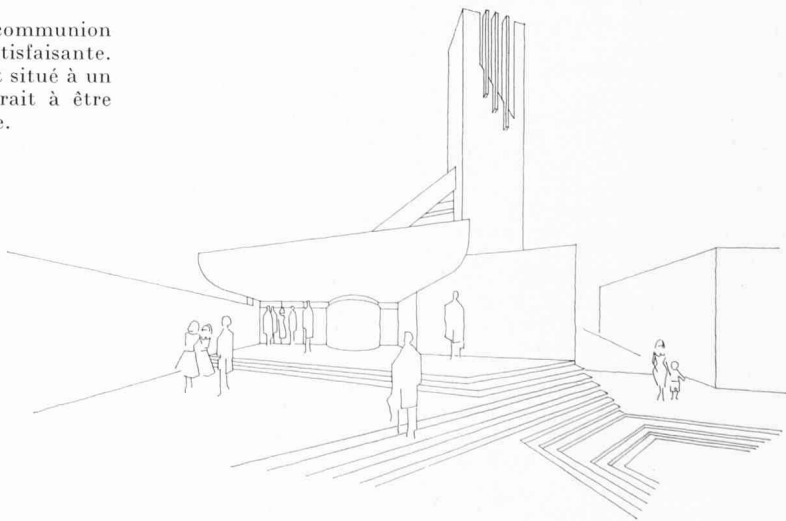
Le temple ne comprend pas de galerie, ce qui est très apprécié lors de la sainte Cène.

Les aménagements du chœur, chaire, table de communion et base du clocher ne sont pas traités de façon satisfaisante. Le jury constate que dans l'ensemble le projet est situé à un niveau trop bas. La hauteur du sous-sol gagnerait à être augmentée, de même que le niveau de la terrasse.

Cube indiqué : 3742 m³.

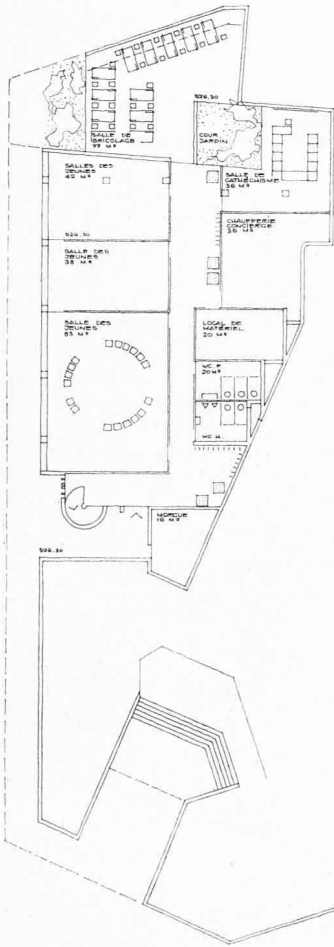


Plan du rez-de-chaussée, église.
Echelle 1 : 500.

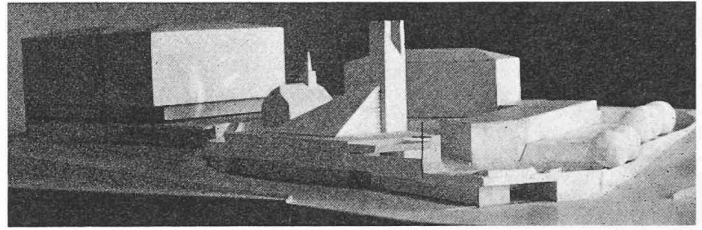


Vue perspective
du parvis et de l'entrée.

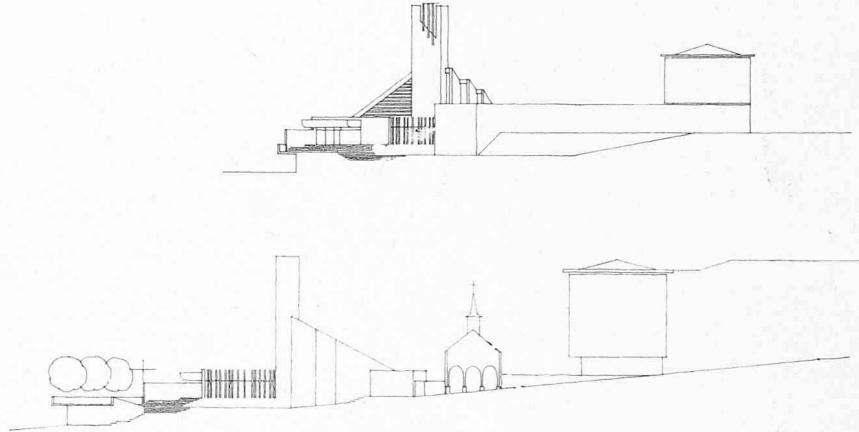
CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION



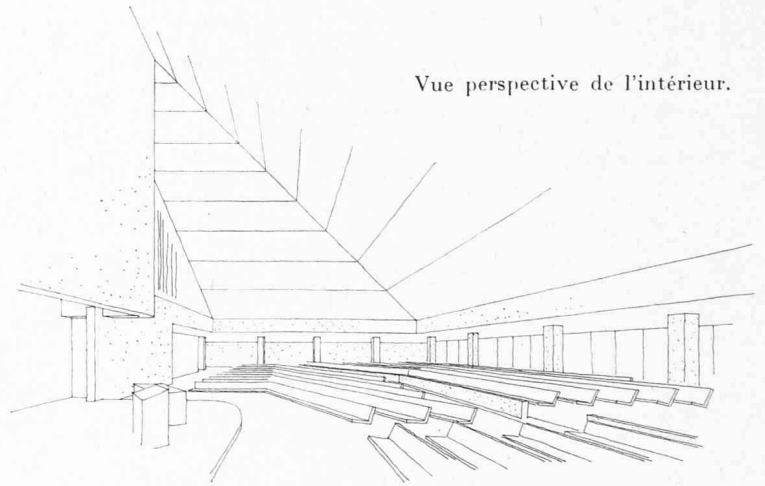
Plan du sous-sol, au niveau de la rue de Loèche.



La maquette vue du sud-ouest.

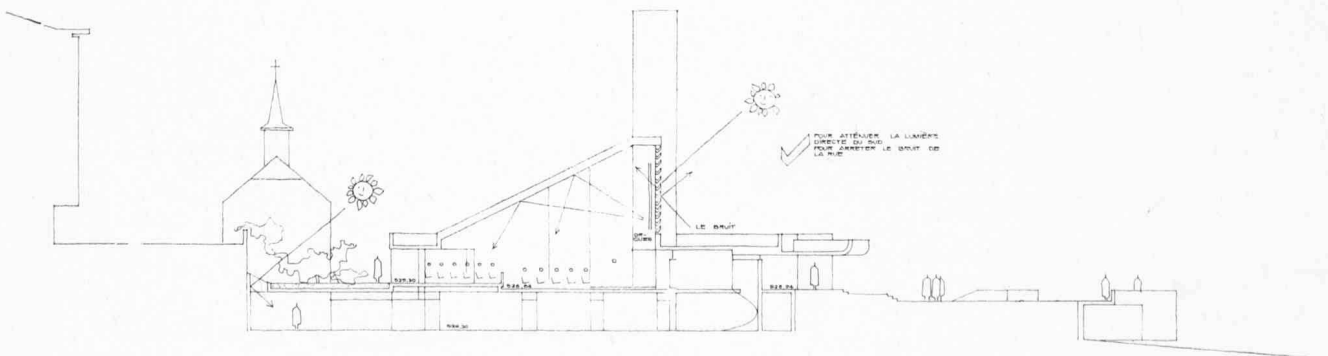


Elévations sud et est.
Echelle 1 : 1000.



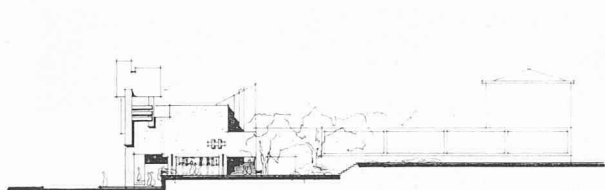
Vue perspective de l'intérieur.

Coupe longitudinale.

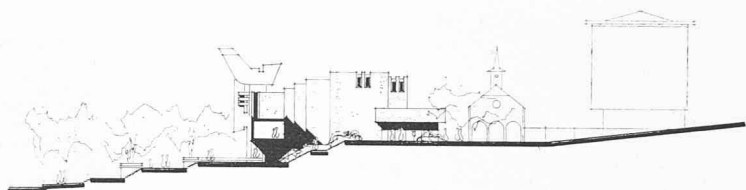


CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION

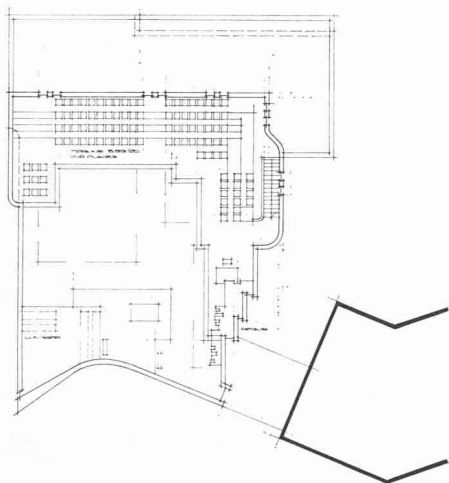
2^e prix: projet « David », à MM. E. Brantschen, architecte FAS-SIA, et C. Mallaun, architecte, Saint-Gall et Sion



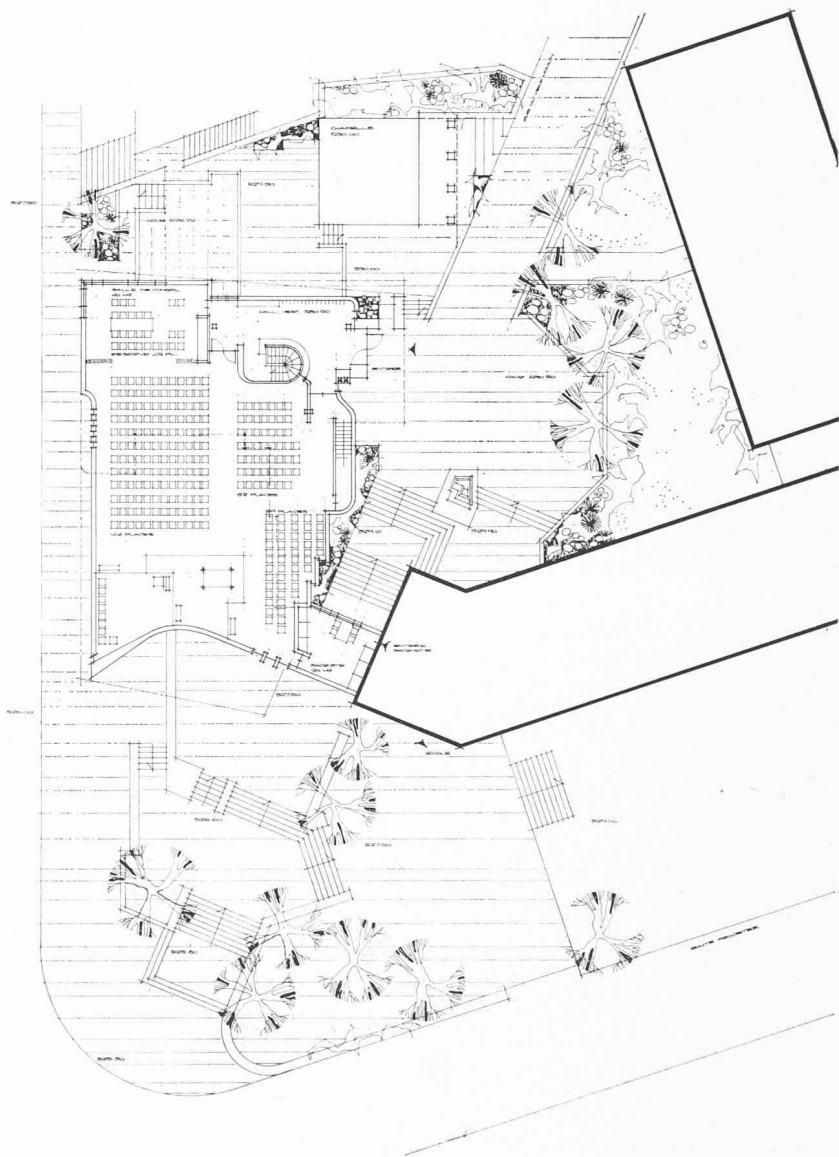
Elévation sud. Echelle 1 : 1000.



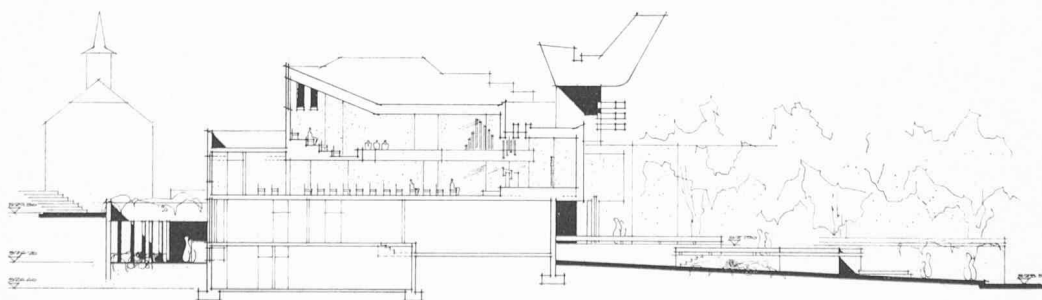
Elévation est, coupe sur la cour d'entrée.



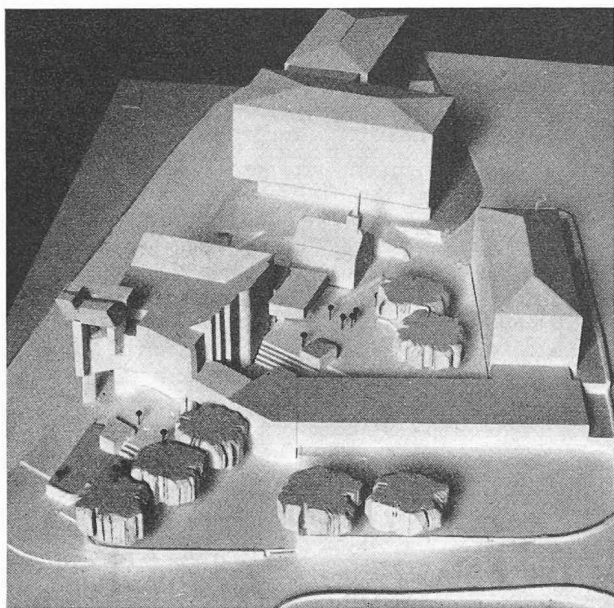
Plan de la galerie.



Plan au niveau église
et place d'entrée.
Echelle 1 : 500.



Coupe longitudinale.



Maquette vue du sud.

Suite de la page 13

En ce qui concerne le lieu de culte projeté, nous croyons utile de présenter quelques remarques sur la manière dont nous le concevons :

1. Pour nous, un temple, ni aucune partie de celui-ci, n'est en lui-même un lieu sacré. Si l'on s'en réfère à la sainte Ecriture et à l'Eglise des premiers siècles, le temple de Dieu est la communauté des croyants réunis au nom du Christ.
2. L'architecture du lieu de culte est, à notre sens, conditionnée par l'action liturgique qui s'y déroule, et à laquelle la communauté tout entière participe.

Cette action liturgique s'exprime essentiellement par la célébration de la présence du Seigneur, par la proclamation de sa parole, par l'administration des sacrements.

L'action liturgique n'est pas réservée à un clergé ; elle est conduite par des membres de la communauté appelés à ce service.

3. Il s'ensuit que la chaire et la table de communion doivent être proches l'une de l'autre et placées de telle manière que toute l'assemblée converge vers ce centre de l'action liturgique.

D'autre part, elles ne doivent pas être opposées à la communauté comme si elles constituaient un lieu à part, mais incorporées à celle-ci.

4. La disposition du temple doit donc permettre aux fidèles de rencontrer leur Seigneur et de se rencontrer les uns les autres.

Nous pensons à un lieu de culte aux lignes simples et harmonieuses, où ne règne ni la pénombre, ni une lumière trop crue. Que tout dispose à la prière, à la louange, à l'écoute attentive, à la rencontre du prochain.

Quant à ce dernier point, nous souhaitons que les fidèles puissent disposer, à la sortie du culte, d'un espace où ils se retrouvent, parlent les uns avec les autres.

Programme

Un lieu de culte de 350 à 400 places assises. Il doit être disposé de manière qu'une assemblée restreinte comprenant 150 à 200 personnes puisse être aisément groupée autour de la chaire et de la table de communion. Il sera prévu un emplacement pour l'orgue.

A l'entrée, un hall comprenant : un petit vestiaire, tableau d'affichage, des trones, vitrine pour la librairie.

Le bâtiment comprendra aussi : une sacristie, une salle de conseil, une salle de travaux manuels (24 places) avec

Critique du jury

Ce projet s'impose par sa qualité architecturale et sa puissance expressive. Sa masse est fort bien intégrée aux constructions environnantes.

La liaison proposée avec le bâtiment existant (sacristie) donne une valeur toute particulière au parvis intérieur et à l'entrée principale de l'édifice.

Le volume du porche d'entrée respecte l'échelle de la chapelle de Saint-Georges.

L'accès et les circulations des locaux paroissiaux sont bien résolus.

Le cheminement d'accès au lieu du culte par la place, le hall et la nef réserve une succession de visions intéressantes et mettent en valeur la position du chœur. La disposition de la galerie de l'orgue confirme heureusement la concentration vers le chœur.

Malheureusement, le caractère sacré et monumental du projet ne correspond pas à la vérité que la communauté réformée désire exprimer : que cette construction ne prétende pas avoir en elle-même une signification sacrée mais qu'elle abrite simplement la communauté et manifeste sa présence comme un lieu d'accueil, de rencontre.

Cube indiqué : 4781 m³.

établis, une salle de catéchisme, trois salles pour les jeunes, communiquant entre elles, un local de matériel, une morgue, une chaufferie avec local de conciergerie, toilettes, une entrée indépendante.

Un clocher pouvant contenir trois cloches est demandé, soit compris dans l'édifice, soit en dehors de celui-ci.

Les aménagements extérieurs seront étudiés sur l'ensemble du terrain non construit. Ces aménagements prévoiront un parvis supprimant la circulation automobile dans la partie inférieure de la rue du Vieux-Moulin.

Les projets doivent être établis en tenant compte des règles suivantes : les alignements du plan officiel des constructions sont à respecter strictement. A titre exceptionnel, le clocher pourrait se placer en dehors de l'alignement officiel, sur le côté sud-est de la propriété.

Afin de permettre l'élargissement de la route de Loèche, il est souhaité de voir le futur trottoir sous arcades, à l'intérieur de l'alignement.

Il est recommandé d'envisager une couverture d'ardoises naturelles ou artificielles dans le sens du plan des couvertures du règlement communal.

Pour tout ce qui n'est pas spécifié ci-dessus, toutes libertés sont laissées aux concurrents, notamment en ce qui concerne les gabarits applicables.

Extraits du rapport du jury

Le jury est composé de :

MM. Ernest Martin, architecte SIA/FAS, Genève, président ;
Charles Boley, pasteur de la paroisse ;
Henri de Montmollin, ingénieur, à Sion ;
Joseph Iten, architecte de la ville de Sion ;
Pierre Grand, architecte SIA, à Lausanne ;
Henri Daxelhofer, architecte SIA/FAS, à Berne ;
Marc Mozer, architecte SIA/FAS, à Genève.

Suppléants :

MM. Raymond Fluckiger, avocat et notaire, à Sion ;
Michel Frey, architecte, à Genève.

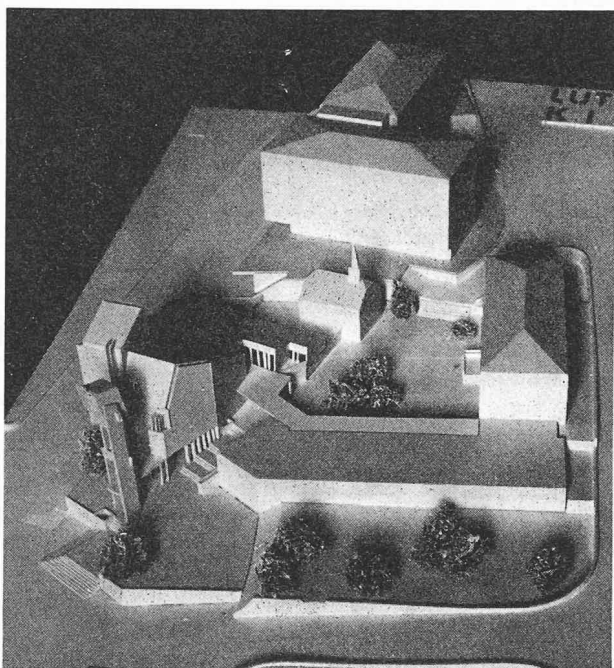
Dix-huit projets ont été déposés dans les délais prévus par le règlement.

Avant la séance du jury, une vérification a été effectuée. Tous les concurrents ont fourni les pièces demandées. Les

Suite à la page 18

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION

3^e prix: projet « Luther King », à M. A. Michaud, architecte, à Sion



Maquette vue du sud.

Critique du jury

Le concurrent a mis heureusement l'accent du volume principal sur l'avant de la parcelle, ce qui lui a permis de créer une place intérieure très séduisante et bien à l'échelle de la chapelle Saint-Georges.

Les accès aux deux niveaux sont bien résolus. Accès directs aux locaux paroissiaux et accès tranquille au lieu de culte depuis la place intérieure.

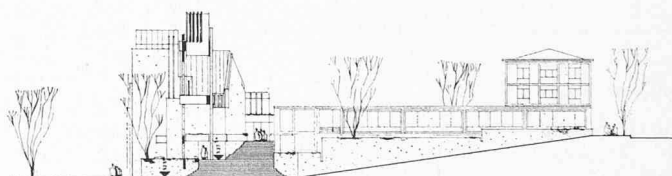
L'organisation de l'ensemble des locaux paroissiaux est originale, chaque salle ayant son caractère propre.

La volonté de ne pas ouvrir les différents locaux du côté de la rue de Loèche est bien exprimée.

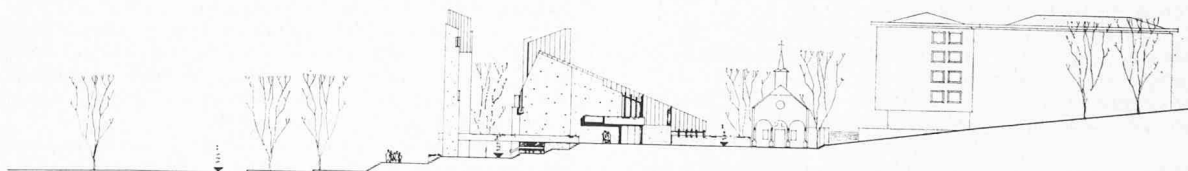
La disposition proposée de l'assemblée est mal adaptée au volume intérieur du lieu de culte, qui, d'autre part, se prête mal au groupement d'une assemblée restreinte.

L'architecture extérieure est vivante et intéressante. Malheureusement une forte dualité met en conflit le clocher et le haut volume de l'église.

Cube indiqué : 6427 m³.



Elévation sud.



Elévation est. Coupe sur la place d'entrée.
Echelle 1:1000

Suite de la page 17

projets comprennent tous les locaux figurant au programme. En début de séance, le président relit le programme du concours et les réponses aux questions posées par les concurrents.

Le jury fait un tour général des projets. Il constate dans certains projets une mauvaise interprétation du programme et que, dans certains d'entre eux, l'article 112 (documents à fournir) n'a pas été observé : deux perspectives extérieures non demandées ont été couvertes. Remarquant qu'il s'agit d'infractions de minime importance, le jury décide de retenir les projets pour le jugement et le cas échéant pour la répartition des prix.

Le jury reconnaît la bonne qualité de l'ensemble des travaux présentés.

Il procède ensuite à un premier tour d'élimination au cours duquel sont écartés quatre projets.

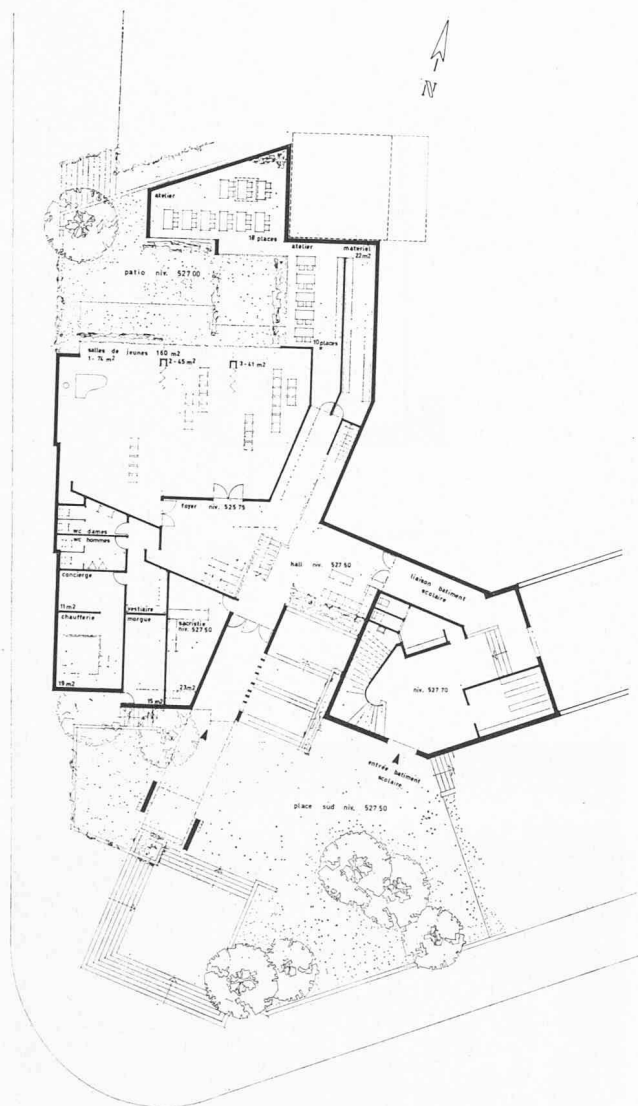
Il décide d'examiner les projets restants selon les critères suivants :

1. Intégration du bâtiment dans le quartier urbain sous ces trois aspects : a) vision de la rue du Grand-Pont ; b) relation avec les autres bâtiments du centre paroissial ; c) respect de la chapelle de Saint-Georges.
2. Traitement des parvis et des accès.
3. Disposition et relations internes des différents locaux.
4. Aménagement et caractère architectural du lieu de culte.
5. Expression architecturale du projet.

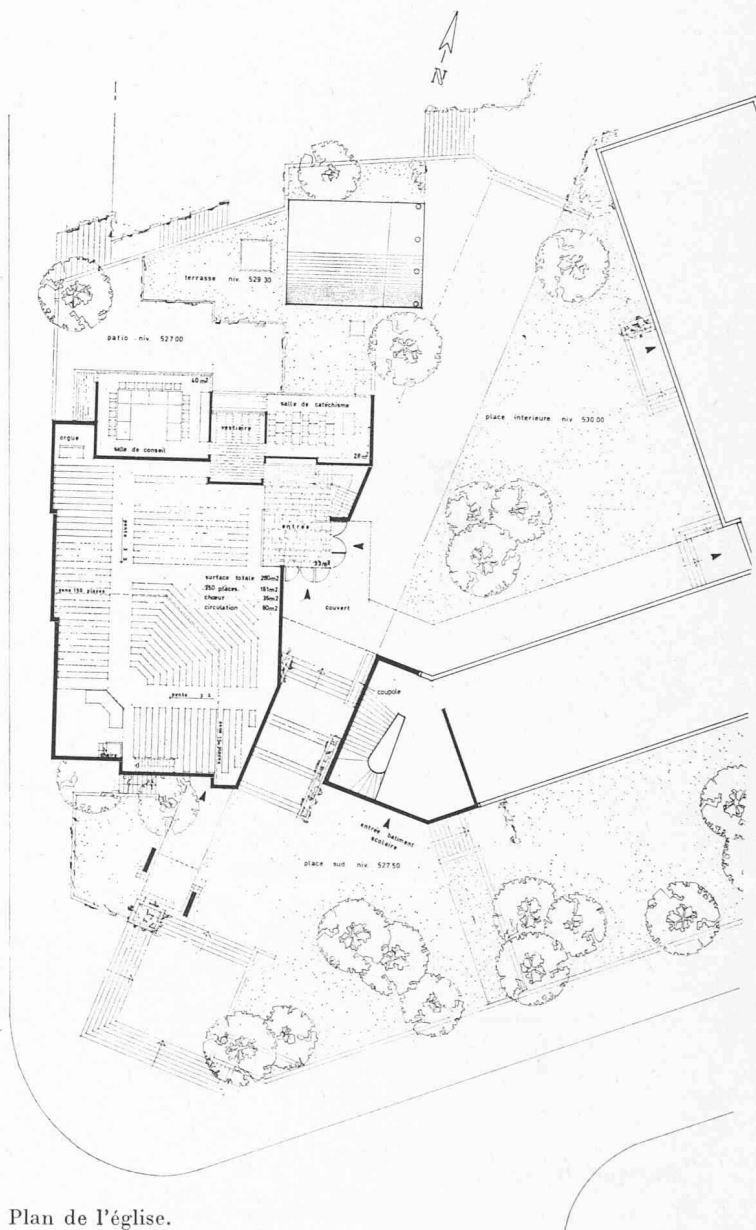
Puis le jury procède à une étude approfondie des projets restants et élimine au deuxième tour six projets qui ne répondent pas d'une manière satisfaisante à tous les critères ci-dessus. Il reste huit projets en présence, pour lesquels le jury rédige une critique individuelle.

Le jury élimine alors, en troisième tour, encore deux projets, et, conformément à l'article 37 de la norme SIA 152, il procède à une nouvelle visite de tous les projets présentés au jugement, après s'être rendu sur les lieux.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION



Plan du sous-sol au niveau de la rue de Loèche.
Echelle 1 : 500.



Plan de l'église.

Il établit ensuite le classement des projets restant en présence et attribue à l'unanimité les rangs et prix suivants :

- 1^{er} rang : n° 3, « Theos », Fr. 4000.—
- 2^e rang : n° 16, « David », Fr. 3500.—
- 3^e rang : n° 10, « Luther King », Fr. 2500.—
- 4^e rang : n° 8, « Pheatnrs », Fr. 2000.—
- 5^e rang : n° 7, « Aglae », achat Fr. 1000.—
- 6^e rang : n° 6, « Parvis », achat Fr. 1000.—

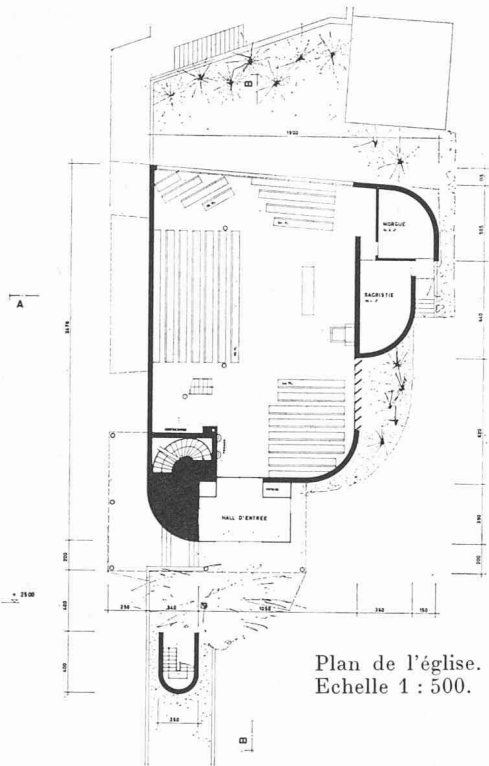
Le concours a démontré que le terrain, bien que limité, permet de résoudre le problème posé aux concurrents et de fournir une solution intéressante pour l'achèvement du centre paroissial protestant en un remplacement caractéristique de la ville de Sion. Le jury, à l'unanimité, déclare que le projet ayant obtenu le premier prix, justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur. Il recommande

au maître de l'ouvrage de le charger d'en développer l'étude en tenant compte de la critique du jury ; il souhaite notamment que l'édifice tout entier soit surélevé pour s'accorder au niveau de la chapelle Saint-Georges, éviter l'enfoncement du trottoir en bordure de la rue de Loèche et permettre une liaison plus facile avec les terrasses existantes. L'ouverture des enveloppes révèle les noms suivants :

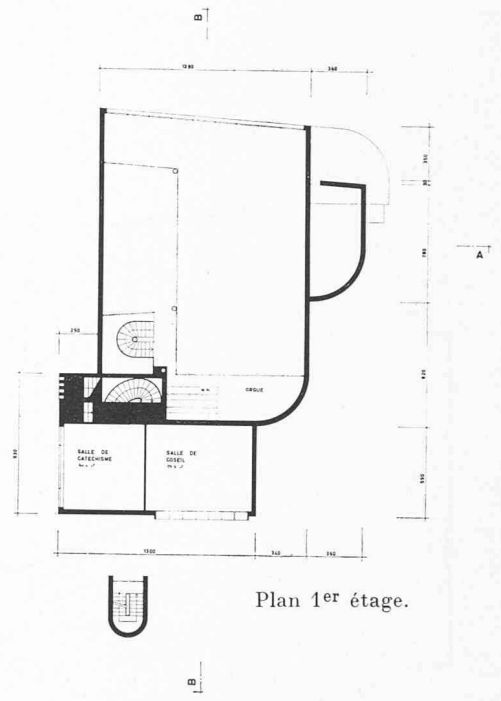
- 1^{er} prix : M. Pierre Schmid, architecte SIA-EPUL ; collaborateur : M. Hervé Robyr, architecte HTL, à Sion.
- 2^e prix : MM. Brantschen, architecte FAS-SIA, et Mallaun, architecte, Saint-Gall et Sion.
- 3^e prix : M. A. Michaud, architecte, Sion.
- 4^e prix : M. P. Schlegel, architecte, Montana.
- Achat au n° 7 : MM. Morisod, J. Kyburz, Ed. Furrer, architectes FAS-SIA, Sion.
- Achat au n° 6 : M. J. Suter, architecte FSAI-SIA, Sion.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION

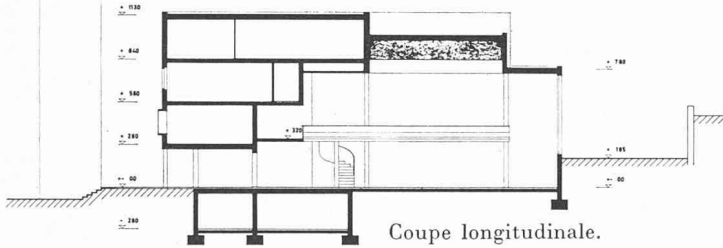
4^e prix: projet « Pheatnrs », à M. P. Schlegel, architecte, à Montana



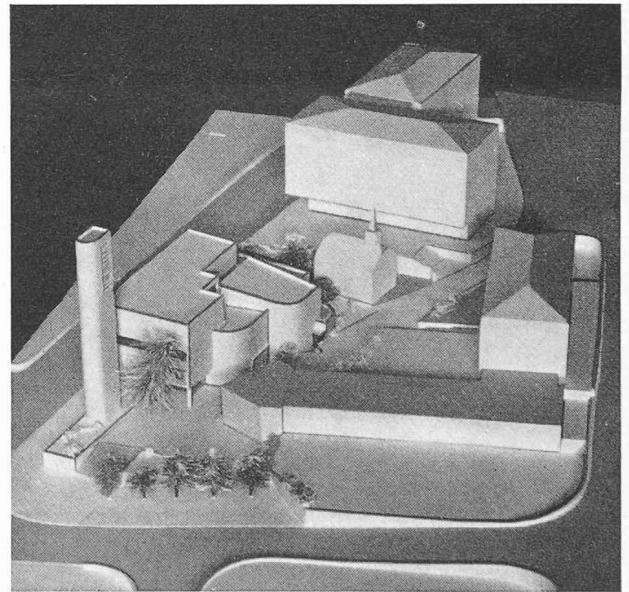
Plan de l'église.
Echelle 1 : 500.



Plan 1^{er} étage.



Coupe longitudinale.



Maquette vue du sud.

Critique du jury

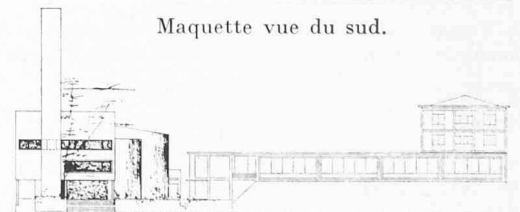
Les volumes de ce projet ont une heureuse relation avec les bâtiments du centre protestant existant et la chapelle Saint-Georges. Sur la rue de Loèche il présente une intéressante recherche pour exprimer non seulement le lieu de culte mais aussi les autres composantes du programme.

L'accès principal est direct et de plain-pied, par contre les circulations verticales ne sont ni claires ni pratiques. Si la recherche tendant à situer les locaux paroissiaux au-dessus du rez-de-chaussée est digne d'intérêt, la disposition de ces salles sur trois niveaux rend leur utilisation malaisée.

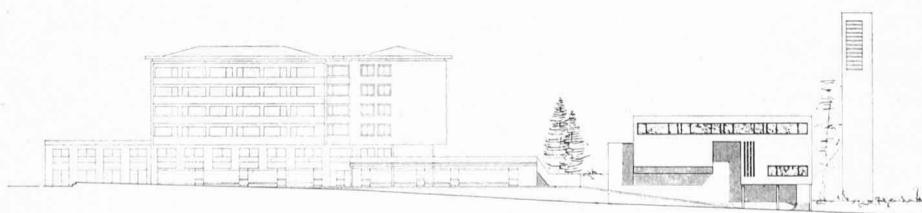
Le lieu de culte présente un volume vivant, mais il est regrettable que pour une salle de 350 places le projet nécessite la réalisation d'une galerie qui divise la communauté.

L'architecture générale présente un agencement de volumes harmonieux mais exprime mal les espaces intérieurs.

Cube indiqué : 4688 m³.



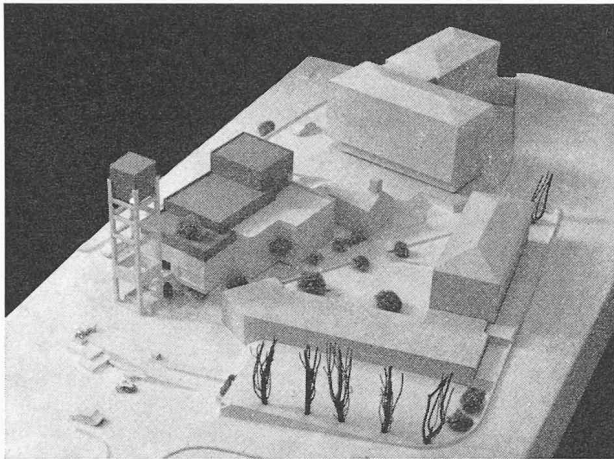
Elévation sud.
Echelle 1 : 1000.



Elévation ouest
sur la rue de Loèche.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DE SION

Achat: projet « Aglaé », à MM. P. Morisod, J. Kiburz, Ed. Furrer, architectes FAS-SIA, Sion



Vue de la maquette.

Critique du jury

Par sa masse hors d'échelle, cet édifice s'intègre difficilement aux bâtiments voisins.

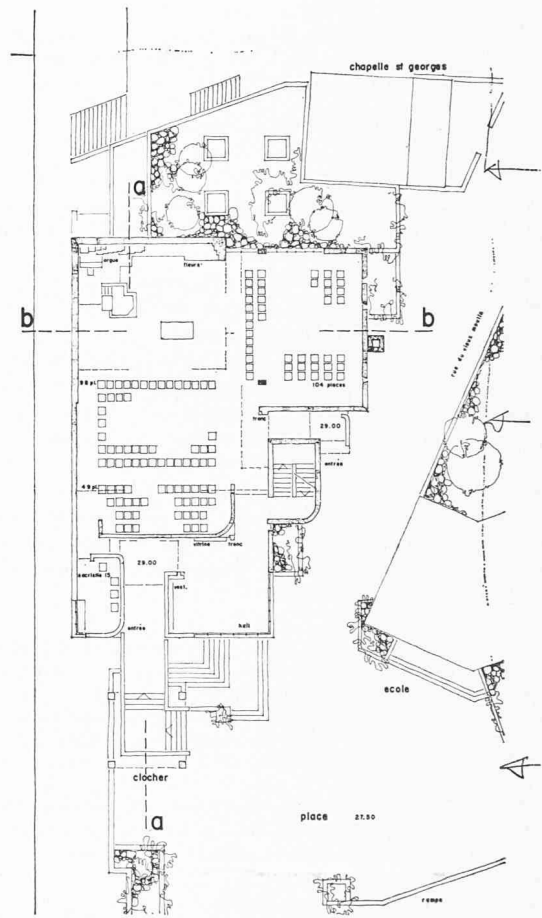
L'exiguïté des accès aux deux niveaux contraste avec l'ampleur des volumes.

L'ensemble des locaux paroissiaux est vivant et spacieux, l'aménagement de l'entrée, des vestiaires et des accès au temple sont étudiés avec intelligence, par contre le lieu de culte, bien que largement dimensionné, présente l'inconvénient de diviser la communauté en deux parts.

La grande élévation du volume au-dessus du chœur provoque un sentiment de monumentalité qui n'est pas souhaité dans le cadre de la célébration du culte.

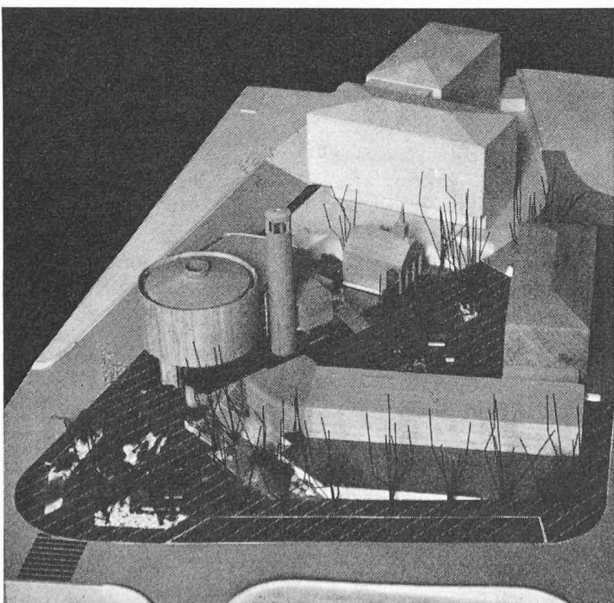
Le jury aurait aimé retrouver dans le traitement architectural extérieur la sensibilité de l'écriture du plan.

Cube indiqué : 5517 m³.



Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1 : 500.

Achat: projet « Parvis », à M. J. Suter, architecte FSAL-SIA, Sion



Maquette vue du sud.

Critique du jury

La position du volume principal circulaire est heureuse soit du point de vue de la perspective de la rue de Loèche, soit dans sa relation avec les immeubles voisins.

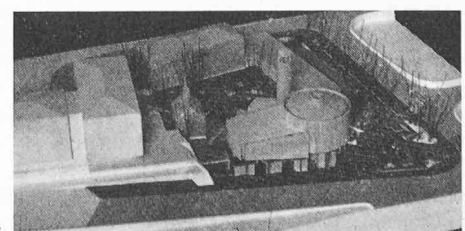
La transformation de la rue Vieux-Moulin en esplanade crée une place intérieure qui constitue la qualité principale de ce projet. Par contre, l'extension de cet espace sous l'église divise le bâtiment en deux dans sa hauteur, rend très difficile l'accès au temple; elle remet inutilement le parvis en contact avec le bruit de la rue.

L'ensemble des locaux paroissiaux est facilement accessible, mais fort mal éclairé.

La division du lieu de culte en deux volumes étrangers l'un à l'autre est regrettable.

L'architecture générale fait preuve d'imagination, mais manque de rigueur et de cohésion.

Cube indiqué : 5806 m³.



Vue de l'ouest.